

ÉCOGUIDE

Vers la qualification écologique de votre hébergement

Cité N°16643 - Birn de Paille - Hautes-Alpes



L'édition de ce guide a été réalisée sous l'égide de la fédération régionale des Gîtes de France® de Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec le soutien financier de la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur.



La démarche environnementale est supervisée par le comité tourisme durable de la Fédération Nationale des Gîtes de France®

Le projet est accompagné par le bureau d'ingénierie énergétique et environnementale Robert Celaire Consultants pour ce qui concerne le cahier des charges « Ecogîte® ».



Le tourisme durable est défini par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) comme "un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil".

Avec Gîtes de France®, tous mobilisés pour l'environnement !

Changement climatique, préservation de la biodiversité, réduction des émissions de CO²... Les enjeux environnementaux n'ont jamais été aussi forts qu'aujourd'hui. L'heure est à l'urgence écologique. Et cette urgence, c'est l'affaire de tous !

Depuis sa création, dans les années 50, Gîtes de France® s'inscrit dans une démarche d'intégration avec son environnement territorial. Cette volonté s'affirme et se structure au travers des qualifications : Écogestes, Gîte biodiversité, Gîte Panda® et Écogîte®... autant d'initiatives qui valorisent vos hébergements, en cohérence avec les enjeux écologiques actuels.

En tant qu'hébergeur ou porteur de projet, vous contribuez à une société plus durable en développant une démarche environnementale. Et vous répondez également aux nouvelles attentes des vacanciers, qui aspirent à des séjours plus écologiques. Ces derniers sont sensibles à l'authenticité, à la préservation du bâti et à la protection de l'environnement. Les qualifications environnementales deviennent ainsi un critère de différenciation. Vous pourrez inviter vos clients à se mobiliser, à transmettre des valeurs et des gestes simples qu'ils pourront reproduire de retour chez eux. Avoir une démarche environnementale clairement identifiable est donc un véritable atout.

Au-delà de contribuer à limiter les impacts de votre activité sur l'environnement, cet engagement vous permet de mieux maîtriser vos charges de fonctionnement (consommations d'énergie, d'eau...) et de contribuer au développement local notamment en valorisant des filières, des savoir-faire et des ressources locales.

Cet éco-guide vous permettra de comprendre les différents dispositifs de valorisation et de reconnaissance de vos initiatives. Il est conçu pour vous accompagner dans leur mise en œuvre, pour partager les bonnes pratiques et progresser ensemble, car les expériences des hébergeurs sont une source d'inspiration constante.

Bonne lecture !



Sommaire

I	LES THÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES	p3
	■ Les Écogestes, les petites et grandes actions qui changent tout !	p3
	■ Les Gîtes biodiversité, la nature avant tout !	p7
	■ Tableau des critères	p10
II	EN ROUTE POUR LES QUALIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES !	p12
	■ Les Gîtes Panda®, la valorisation de votre environnement	p12
	■ Les Écogîtes®, la performance écologique de votre hébergement	p16
	■ Tableau des critères	p38
III	POUR ALLER PLUS LOIN	p42
	■ Références bibliographiques	p42
	■ Liens utiles	p43

Les thématiques environnementales : Écogestes et Gîte biodiversité



Soucieux de favoriser la préservation et le respect de l'environnement, Gîtes de France® a développé des outils permettant aux hébergeurs de valoriser leurs propres actions positives en faveur de l'écologie sur deux thématiques : les écogestes et la biodiversité. Vous pouvez ainsi bénéficier d'un accompagnement individualisé pour aller au-delà des pratiques courantes et vous inscrire dans une dynamique d'amélioration continue.

LES ÉCOGESTES, LES PETITES ET GRANDES ACTIONS QUI CHANGENT TOUT !

Bien gérer la ressource en eau, trier les déchets, privilégier le vrac, favoriser les mobilités douces... toutes ces actions quotidiennes contribuent à la préservation de l'environnement. La qualification Écogestes permet de rendre lisibles et claires vos pratiques environnementales, et ce quel que soit le type d'hébergement.

S'engager sur la thématique Écogestes, c'est :

- Répondre aux préoccupations environnementales d'un nombre croissant d'usagers ;
- Contribuer concrètement à la protection de la planète ;
- Maîtriser vos dépenses d'énergie, d'eau, d'entretien...

Comment obtenir la distinction Écogestes ?

Un questionnaire permet à Gîtes de France® de vérifier avec vous, la concordance de vos pratiques et de vos équipements avec les critères environnementaux requis. C'est aussi l'occasion d'identifier des axes d'amélioration. Pour obtenir la qualification Écogestes, il est nécessaire de satisfaire à 18 critères obligatoires et d'obtenir un minimum de 25 points optionnels. Une fois les critères obligatoires remplis et les 25 points atteints ou dépassés, la distinction vous est attribuée.

Gîtes de France® a recensé 45 Écogestes autour de 5 thématiques :

1 LA BIODIVERSITÉ ET LES ESPACES EXTÉRIEURS

Les espaces verts n'ont pas qu'un intérêt esthétique. Ils génèrent de l'ombrage l'été et protègent du vent l'hiver, et sont aussi un refuge de biodiversité. Il est donc primordial de les considérer comme des écosystèmes vivants, et de les préserver.

A minima, pour vos jardins et potagers il est conseillé d'opter pour des plants labellisés Agriculture Biologique. Si vous choisissez des espèces végétales, locales, diversifiées et économes en eau, c'est encore mieux ! Évitez les produits phytosanitaires, préférez des engrais naturels organiques ou minéraux. Pensez à rationaliser l'arrosage via un goutte-à-goutte ou un paillage, par exemple. Vous pouvez aussi aller plus loin en installant des systèmes de récupération de l'eau de pluie.

Pour favoriser la biodiversité, rien de tel que d'offrir le gîte aux multiples espèces animales et assurer ainsi la présence d'auxiliaires : nichoir à oiseaux, hôtel à insectes, tas de bois, mare pour les batraciens, muret en pierre sèche pour les lézards et les petits reptiles ! Vous pourriez devenir refuge LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), refuge CPN (Connaitre et Protéger la Nature) ou encore être référencé Bee Friendly (label réservé aux agriculteurs engagés pour la protection des pollinisateurs). La biodiversité est vaste et précieuse, il ne faut pas s'en priver !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2022, la loi Labbé interdit l'usage de produits phytosanitaires chimiques dans les propriétés privées, les campings, auberges et hôtels.



2 L'ÉNERGIE ET L'EAU

Alléger sa consommation énergétique

La gestion de l'énergie est un enjeu majeur sur le plan environnemental et financier. Une énergie est dite propre lorsque l'empreinte carbone de son cycle de vie est considérée comme faible. Face aux problèmes posés par les énergies fossiles (pétrole, charbon...), les énergies renouvelables sont des solutions pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences sur l'environnement. Une électricité provenant du vent ou du soleil reste donc préférable à celle issue des fossiles.

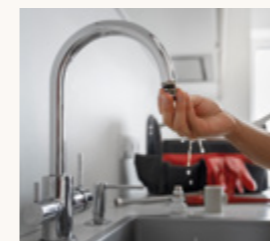
Outre l'isolation thermique, qui reste une première étape indispensable dans une démarche énergétique rationnelle, des alternatives existent pour limiter sa consommation d'énergie. Parmi les prérequis, installez un interrupteur de veille sur vos équipements audiovisuels, utilisez des ampoules à LED et choisissez la classe énergétique A pour tout équipement électroménager.

Pour aller encore un plus loin et alléger votre facture énergétique, vous pouvez installer des régulateurs de température, des détecteurs de mouvement pour l'éclairage des espaces peu utilisés ou encore des minuteurs pour les extérieurs.

N'hésitez pas à recourir au renouvelable quand cela est possible ou à prendre un abonnement auprès d'un fournisseur d'électricité verte. Et bien entendu, la climatisation ou une piscine chauffée avec une source d'énergie non renouvelable n'est pas recommandée !

Économiser l'eau

L'eau, ressource vitale et précieuse, est un autre enjeu majeur dans de nombreuses régions soumises à des sécheresses régulières, ou dépendantes d'approvisionnements lointains. Il s'agit donc d'en supprimer le gaspillage et de valoriser les eaux disponibles, par captage ou récupération.



Si vos robinets sont équipés de réducteurs de débit, si les chasses sont à double-débit ou encore si vous avez opté pour des toilettes sèches qui ne consomment pas une goutte, tous ces éco-gestes sont signifiants et entrent dans nos critères !

3 LES DÉCHETS

Les exigences en matière de gestion des déchets répondent d'une part à un souci de cohérence globale et d'autre part à une demande forte de la part de la clientèle. Trier c'est bien, informer sur les modalités de tri et l'emplacement des points de collecte, c'est encore mieux.

Pour les déchets organiques vous devez utiliser et mettre à disposition de vos clients un composteur ou un bac à déchets organiques pour valoriser les déchets verts et alimentaires (n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre commune, la plupart proposent des solutions gratuites ou à bas coût pour s'équiper), choisir des consommables recyclables et bannir l'usage des plastiques qui impactent durablement les milieux naturels.



Pour les plastiques et emballages, préférez le réutilisable au jetable et, pour vos anciens équipements électroniques ou mobiliers, devenez adepte du recyclage ou du don à des associations. Un ensemble de petits gestes à fort impact.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque Français génère environ 160 kg de déchets verts par an (source ADEME). Les déchets verts regroupent les épluchures de fruits et légumes, les tontes de pelouse, les feuilles mortes, les tailles de haies et arbustes et les résidus de débroussaillage. Depuis 2020, la loi interdit le brûlage des biodéchets à l'air libre ou dans un incinérateur de jardin. Le contrevenant s'expose à une amende de 450 euros. En revanche, le débroussaillage est obligatoire dans les zones exposées à un risque d'incendie.



4 L'APPROVISIONNEMENT

En produits d'entretien

Il existe de nombreuses solutions pour réduire et, à terme, supprimer les détergents chimiques dont les composants micropolluants sont toxiques et difficilement éliminés par les stations d'épuration. Leur réduction vaut également pour les emballages et les contenants, souvent en plastique. Au premier rang des écogestes :

- Utilisez des consommables recyclables ou avec classement NF Environnement et des éco-recharges pour la lessive ou les articles de toilette
- Choisissez des produits d'entretien d'origine naturelle ou écolabellisés : vinaigre blanc, savon noir, bicarbonate de soude, citron... sont disponibles en vrac et peu coûteux.
- Supprimez l'eau de Javel, produit corrosif.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les lessives ont un impact important sur nos écosystèmes aquatiques : le label ECOCERT distingue les produits d'entretien élaborés à base d'ingrédients biologiques. Côté textile, de nombreux labels garantissent des productions sans substance toxique et sans OGM (Ecolabel européen, Max Havelaar, Gots,...), le label Made in green by Oeko-tex® a le niveau d'exigence le plus élevé. Le label France Terre Textile garantit une fabrication « Made in France ».

En produits alimentaires

- Privilégiez l'achat de produits alimentaires de saison et en circuit court. Cela permet de réduire drastiquement les coûts de transport et d'énergie, diminuant d'autant leurs effets néfastes et de valoriser les agriculteurs locaux, tout en leur offrant un meilleur revenu.
- Choisissez des filières de commerce équitable qui favorisent une juste rémunération des producteurs.
- Optez pour l'achat en vrac pour les fruits, légumes, pâtes, riz, café... vous réduirez vos emballages papier et plastique. C'est aussi un bon modèle antigaspi qui assure un juste dosage des denrées selon vos besoins.

Autant de choix d'approvisionnement qui changent tout !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année 10 millions de tonnes de denrées alimentaires sont jetées. En 40 ans, le poids de nos ordures ménagères a doublé. Selon l'ADEME, chaque année les poubelles des Français contiennent 100 kilos par habitant de déchets recyclables. À cela s'ajoutent les déchets organiques, également triables dans certaines villes ou avec des composteurs, qui avec 165 kilos par habitant représentent la moitié du poids annuel total des déchets des ménages. Le tri des déchets est essentiel.

5 LA DÉCOUVERTE ET LA SENSIBILISATION DU TERRITOIRE

Votre territoire, vous l'aimez et vous le connaissez mieux que quiconque ! Alors n'hésitez pas à fournir de l'information à vos visiteurs sur la richesse de son patrimoine culturel et naturel. Proposez des activités autour de la découverte de l'environnement, sans oublier de mettre à disposition du matériel d'observation (jumelles, guides nature - faune, flore...). La documentation sur les prestataires impliqués dans le développement durable est toujours bienvenue. Pour découvrir ce territoire, rien de tel que de promouvoir des moyens de déplacement doux comme le vélo, la marche à pied, les transports en commun...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Commercialiser son hébergement selon des modalités respectueuses du développement économique local, sans faire appel aux services de plateformes délocalisées, c'est aussi ça agir pour son territoire ! Gîtes de France® c'est : **42 000** propriétaires, **55 000** hébergements, **26 millions** de journées de vacances. Gîtes de France® emploie **600** personnes dans **92** agences départementales, et son statut associatif garantit que toutes les ressources produites sont réengagées au service des hébergeurs.



LES GÎTES BIODIVERSITÉ, LA NATURE AVANT TOUT !

Généralement installés dans de beaux environnements naturels, les propriétaires des hébergements Gîtes de France® ont à cœur de préserver la nature et de contribuer au développement de la biodiversité. La qualification Gîte biodiversité valorise cet engagement.

Comment obtenir la qualification Gîte biodiversité ?

Certains critères, comme la présence d'un espace extérieur -à minima un balcon- ou encore la qualité de l'environnement naturel, sont obligatoires. D'autres, comme la présence d'un composteur ou encore le départ de sentiers de randonnée, sont optionnels. Un questionnaire d'identification permet à Gîtes de France® de calculer simplement votre score et d'identifier des axes d'amélioration. Une fois les critères obligatoires remplis et les 32 points atteints ou dépassés, la reconnaissance « Gîte biodiversité » pourra vous être attribuée.



Parmi les actions simples pour le maintien et le développement de la biodiversité :

- Diversifiez les habitats pour accueillir la faune sauvage : haies, arbres indigènes, hautes herbes, étang, prairie fleurie sont autant de milieux de vie pour les animaux. Plus les zones sauvages sont variées, plus la faune sera riche et variée.

■ Aménagez des infrastructures agro-écologiques : un tas de bois, de feuilles, de pierres... autant d'habitats qui feront le bonheur de la petite faune, hérissons, mulots, lézards. La présence d'un point d'eau leur permet de s'hydrater et de se nettoyer. Installez des nichoirs à oiseaux, des gîtes pour les chauves-souris, des hôtels à insectes. Votre Gîte sera ainsi *L'endrech que l'i fau èstre* (The place to be en provençal) pour tous les animaux... pour votre plus grand bonheur et celui de vos hôtes.

En outre, de nombreux critères d'évaluation liés à la situation et à l'environnement de votre hébergement sont passés en revue :

Si la présence d'un espace extérieur, a minima un balcon ou une terrasse est obligatoire, la situation et la qualité de l'environnement naturel de votre hébergement est un critère essentiel : l'hébergement se situe dans une aire naturelle préservée ou un espace urbain agréable et dégagé, le paysage peut être observé depuis les fenêtres... loin de toutes nuisances sonores ou olfactives.

La présence de végétaux aux abords immédiats (cour végétalisée, parc, jardin...) ou d'écosystèmes aquatiques (mare, ruisseau, étang) est appréciée, tout comme celle d'animaux sur la propriété (poulailler, clapier, chevaux...). L'élimination des espèces invasives, les méthodes de taille, l'utilisation de plants labellisés AB pour le potager... sont évidemment pris en compte puisqu'il s'agit de pratiques visant à préserver la biodiversité.

Une attention particulière est également portée sur le partage de connaissances :

Non seulement vous devez de connaître les espèces animales et végétales de votre environnement, mais vous avez aussi pour mission de fournir de la documentation sur les écosystèmes dont une dédiée aux enfants : connaissance des milieux, faune, flore, patrimoine naturel... N'oubliez pas les jumelles pour l'observation ! Nouez des partenariats (Parc naturel régional ou national, Géoparc, associations de protection de la nature...) qui peuvent être un apport précieux pour une meilleure connaissance du milieu.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les hébergeurs inscrits dans une démarche de promotion de la biodiversité peuvent bénéficier de formations et d'Eductours organisés par Gîtes de France®, afin de parfaire leur connaissance de la faune et de la flore locales et de mieux savoir comment les protéger. Des partenariats sont conclus avec les Parcs naturels régionaux et les associations locales telles que les conservatoires, les CPIE...



TÉMOIGNAGE

Fabrice MALERGUE et Pascale GAUTHIER, *Le Relais Perché, Gîte biodiversité à Marseille (13)*



Notre gîte, *Le Relais Perché*, est situé à Marseille et pourtant, c'est un nid de verdure, une porte d'entrée dans les Calanques, par un portillon au fond du jardin. Lorsque nous avons découvert la grille Gîte biodiversité, nous avons constaté que presque toutes les cases étaient cochées.

Notre petit terrain en restanques de 600 m² compte une partie ornementale, avec des arbres et des arbustes et une partie plus sauvage au sud où s'épanouissent les espèces locales, figuier, agrumes thym, laurier tin, faisant la transition avec la forêt de pins du parc adjacent... Nous n'utilisons aucun produit chimique, la lutte contre les pucerons se fait avec de l'huile et du savon noir. Nous avons créé un bassin avec une fontaine où se plaisent les poissons – qui mangent les moustiques ! – les libellules, les plantes filtrant l'eau. Un véritable écosystème ! Nous avons installé des hôtels à insectes, plébiscités par plusieurs espèces d'abeilles. Nous récupérons l'eau de pluie, arrosons en goutte-à-goutte sous du paillage, produisons de l'électricité grâce à nos panneaux photovoltaïques, recyclons autant que possible, et partageons notre compost avec les visiteurs.

Même à proximité de la ville, la biodiversité est une réalité. Notre terrain accueille des passereaux, des pies, tourterelles, des écureuils. Nos hôtes peuvent même avoir la chance de voir des aigles de Bonelli, qui nichent dans les calanques.

Nous mettons à disposition des personnes que nous accueillons beaucoup de documentation sur l'environnement et les calanques, cartes et jumelles. Nous les conseillons sur les sentiers de randonnée, tout proches du gîte, sans oublier de les guider vers la biodiversité marine, qui est tout aussi incroyable, simplement du bord ou en plongée clubs, que nous connaissons par notre passé de moniteurs.

Finalement, l'obtention de la reconnaissance Gîte biodiversité a été simple à obtenir, car elle correspond à notre mode de vie, à ce que nous sommes et à ce que nous souhaitons transmettre.

Résumé des critères évalués dans le cadre des thématiques Gîte Biodiversité et Eco-gestes


CRITÈRES PRIS EN COMPTE	GÎTE BIODIVERSITÉ	ÉCOGESTES
Présence d'un espace extérieur	X	<i>Non pris en compte</i>
Qualité et dimension des espaces extérieurs disponibles et de l'environnement	XXX	<i>Non pris en compte</i>
Qualité de l'environnement naturel et paysager (espaces extérieurs agréables et végétalisés ; espèces végétales diversifiées et économes en eau)	X	X
Situation à proximité ou dans une zone naturelle reconnue, possibilité de découverte des milieux naturels, accès aux circuits de randonnée	XX	<i>Non pris en compte</i>
Documentation sur les écosystèmes, la faune, la flore et sur le patrimoine naturel et culturel, mise à disposition de matériel d'observation.	XXX	XXX
Informations sur les partenaires du développement durable.	XXX	XXX
Connaissance par l'hébergeur des espèces animales et végétales, et des écosystèmes environnants	XXX	<i>Non pris en compte</i>
Partenariat actif et opérationnel avec des organismes locaux de type : OT, associations de défense de l'environnement, du patrimoine, PNR...	XXX	<i>Non pris en compte</i>
Présence de milieux naturels sur la propriété : mare, ruisseau, étang, haies, bosquets, murs en pierres sèches...	XXX	XX
Équipements ou aménagements favorables à la biodiversité présents sur le site : nichoirs, arbres morts, abris pour insectes, cavités, gîtes pour les chiroptères, accès aux granges et toitures, façades végétalisées, classement en refuge LPO, CNP...	XXX	XX
Pratiques de gestion favorables à la biodiversité (conservation des arbres morts, tonte tardive, taille douce...) et entretien des espaces extérieurs dans le respect du calendrier du cycle de vie de la faune et de la flore.	XXX	<i>Non pris en compte</i>
Élimination des espèces invasives ou exotiques, valorisation des espèces locales ou adaptées à la région	X	<i>Non pris en compte</i>
Utilisation d'engrais naturels (l'utilisation de produits phytosanitaires est exclue)	XX	X
Pratiques favorables à la bonne gestion des abords de l'hébergement : utilisation de plants labellisés Agriculture Biologique, pratique du goutte-à-goutte, du paillage, du stockage et utilisation de l'eau de pluie...	XXX	XX
Présence d'animaux domestiques (poulailler, ovins, bovins ou équins)	X	<i>Non pris en compte</i>
Aménagements du site respectueux de la biodiversité, végétalisation	XXX	<i>Non pris en compte</i>
Organisation d'animations en lien avec la protection de la nature	XXX	<i>Non pris en compte</i>

CRITÈRES PRIS EN COMPTE	GÎTE BIODIVERSITÉ	ÉCOGESTES
Organisation de séjours en lien avec la nature	XXX	<i>Non pris en compte</i>
Tri des déchets, collecte des déchets dangereux, compostage, autocollant stop-pub	X	XXX
Utilisation de consommables recyclables ou avec classement NF environnement, produits d'entretien ecolabellisés, utilisation d'écorecharges	<i>Non pris en compte</i>	XXX
Mise à disposition de sacs ou paniers pour les courses, recyclages des anciens équipements	<i>Non pris en compte</i>	X
Approvisionnement : privilégier le mobilier recyclé et produits locaux ou ecolabellisés ou bio, favoriser l'achat en vrac	<i>Non pris en compte</i>	XXX
Récupération de l'eau de pluie	X	XX
Réducteur de débit sur robinets et chasses d'eau double débit	<i>Non pris en compte</i>	XX
Équipements et gestion économe de l'énergie (régulation de la température dans l'hébergement, utilisation d'énergie renouvelable)	<i>Non pris en compte</i>	XXX
Ampoules LED, interrupteur de veille sur les équipements audiovisuels, classe énergétique A sur les appareils électroménagers	<i>Non pris en compte</i>	XX
Dispositifs de protection solaires pour le confort d'été (volets, stores...)	<i>Non pris en compte</i>	X
Pas de système de climatisation dans l'hébergement		
Pas d'équipement bien-être chauffé avec une source d'énergie non renouvelable	<i>Non pris en compte</i>	XXX
Suivi des consommations d'énergie	<i>Non pris en compte</i>	X
Commercialisation hors plateformes délocalisées	<i>Non pris en compte</i>	XX
Valorisation des déplacements doux	<i>Non pris en compte</i>	XXX

Poids du critère : **X** moyen - **XX** important - **XXX** très important

PRÊTS POUR LES QUALIFICATIONS ?

 Les éco-gestes n'ont pas de secret pour vous ? Vous affichez un score des plus honorables ? La performance énergétique de votre hébergement est votre atout ? Écogîte® est fait pour vous ! (voir page 16)

 Si votre point fort est sans conteste l'environnement naturel de votre hébergement et que vous contribuez à sa valorisation, rendez-vous page w12 pour tenter la démarche des Gîtes Panda®.

 Vous affichez un super score sur les deux thématiques environnementales ? Vous êtes sans doute éligible aux qualifications Gîte Panda® et Écogîte®, alors suivez le guide !

Les qualifications environnementales : Gîte Panda® et Écogîte®



Afin de différencier les établissements qui ont acquis un excellent niveau de performance environnementale, Gîtes de France® décerne deux qualifications environnementales :

- **Les Gîtes Panda®** qui valorisent les gîtes dans lesquels les hébergeurs s'investissent pleinement dans la promotion de l'environnement naturel et dans le partage des connaissances sur les écosystèmes dans un territoire d'exception. Ils disposent d'aménagements et d'équipements en cohérence avec leur démarche écologique, ils encouragent à la découverte des richesses naturelles de leur région.
- **Les Écogîtes** qui prennent en considération la performance écologique du bâti (gestion de l'énergie et de la ressource en eau, implantation, matériaux...).

Les porteurs de projet et les hébergeurs bénéficient d'un accompagnement professionnel personnalisé par Gîtes de France®.

LES GÎTES PANDA®, VALORISER VOTRE ENVIRONNEMENT EN PROTÉGEANT LES ESPACES NATURELS

Situés au cœur des plus beaux paysages, essentiellement dans des parcs naturels régionaux, des parcs nationaux ou à proximité des sites protégés, les Gîtes Panda® garantissent la qualité paysagère, la richesse animale et végétale des sites,

mais également l'engagement écologique des propriétaires, l'éco-construction des hébergements ou encore l'action pédagogique menée auprès des clients. Reconnue par les voyageurs, la qualification Gîte Panda® favorise une vraie valorisation des hébergements situés dans des zones naturelles préservées. Vos clients ont ainsi la garantie de conjuguer un séjour dans la nature avec un hébergement de qualité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un sondage de 2022 montre que les clients Gîtes de France® sont adeptes de séjours où ils peuvent profiter de la nature. 45% d'entre eux choisissent leur logement en fonction de la présence d'un espace extérieur. Des initiatives d'opérateurs touristiques et notamment d'hébergeurs, résidences de tourisme, villages de vacances, hôtels... se multiplient dans diverses régions et intègrent cette attente des vacanciers désormais très sensibles au contexte environnemental de leur séjour.

Une référence historique

Initialement lancée par le WWF (Fonds mondial pour la nature) dans les années 1990, en collaboration avec la Fédération des Parc Naturels Régionaux et Gîtes de France®, l'agrément Gîtes Panda® est désormais mise en œuvre par Gîtes de France®, qui compte aujourd'hui près de 300 hébergements qualifiés. Il s'agit d'une référence en termes de tourisme durable.

3 thématiques majeures

- LA PRÉSERVATION DES MILIEUX ET LA BIODIVERSITÉ (MINIMUM 38 POINTS)

La qualification Gîte Panda® garantit la qualité paysagère, la richesse animale et végétale des sites. Grâce à des sentiers de randonnée directement accessibles, les hôtes peuvent se

rendre sur les lieux d'observation des animaux (ex. : oiseaux migrateurs, rapaces, castors, chevreuils...), emprunter des itinéraires méconnus, accéder à un point de vue reclus, ou encore, découvrir, une curiosité géologique ou botanique.

- L'ÉCOHABITAT (MINIMUM 30 POINTS)

La qualification Gîte Panda® garantit l'engagement des propriétaires à travers l'éco-construction des hébergements. (Utilisation de matériaux sains et naturels pour la rénovation du bâti ; dispositifs d'économie d'énergie...)

- L'ÉCOCITOYENNETÉ (MINIMUM 50 POINTS)

La qualification Gîte Panda® favorise les démarches vertueuses en matière de gestion des ressources (tri, compost, récupération...) mais aussi le développement d'actions pédagogiques auprès des clients : les propriétaires d'un Gîte Panda® sont des passionnés, ils informent, orientent, partagent leur connaissance de la nature et des espèces qui la peuplent.

Dans cet esprit, chaque Gîte Panda® dispose de matériel de découverte avec notamment de la documentation sur la faune et la flore, et des outils pour l'exploration des environs : itinéraires de randonnée, paire de jumelles, guides pratiques pour reconnaître, observer, comprendre la vie des plantes, des insectes, des oiseaux et autres animaux sauvages, mais aussi ouvrages régionaux présentant les particularités culturelles locales.

MON HÉBERGEMENT PEUT-IL DEVENIR GÎTE PANDA® ?

L'évaluation des Gîtes Panda® repose sur 9 prérequis indispensables pour l'obtention de la reconnaissance :

- La situation géographique (Parc Naturel Régional ou proximité d'un Parc National, d'une zone Natura 2000, d'une réserve naturelle...)
- L'harmonie entre l'architecture et le paysage (style, volumes, couleurs, matériaux...)
- L'hébergement se situe dans un environnement de qualité, le patrimoine naturel et architectural contribuent harmonieusement à la qualité du paysage. Le paysage doit pouvoir être observé depuis les fenêtres de l'hébergement candidat
- La présence d'un sentier pédestre à 500 m maximum
- La mise à disposition de documents sur l'environnement naturel et culturel, et d'ouvrages de sensibilisation à la problématique environnementale
- Le bâtiment dans lequel est situé l'hébergement candidat ne doit pas disposer de plus de 2 logements locatifs

- Le propriétaire doit résider à proximité ou pouvoir se rendre fréquemment sur les lieux
- Sont exclus les hébergements situés en lotissement ou au cœur d'une agglomération de plus de 500 habitants, et ceux situés sur un site soumis à des nuisances sonores, visuelles et olfactives fréquentes ou permanentes.

S'ajoutent à ces prérequis, 50 critères optionnels autour des trois thématiques majeures (préservation des milieux et de la biodiversité, écohabitat et éco-citoyenneté).



TÉMOIGNAGE

Magali BEAUOIRER, L'Attrapeur de Rêves, gîte à Allos (04)

■ Niché au cœur du Val d'Allos, dans le Mercantour, l'Attrapeur de Rêves est un gîte atypique, une maison d'hôtes conforme à mes valeurs. Tout est fait pour que les personnes qui séjournent chez nous se sentent comme à la maison. Ouvert en 2021, l'Attrapeur de Rêves correspond à ma conception de la vie. Très sensible à l'environnement, j'ai privilégié les bois locaux, notamment les charpentes en mélèze, pour la rénovation, des peintures saines, sans solvant. Un travail important a été mené sur la réduction des consommations énergétiques. À titre d'exemple, tous nos éclairages sont assurés par des LED. Nous avons d'ailleurs bénéficié d'un accompagnement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Au quotidien, nous privilégions les produits locaux. Côté alimentation, 90 % des aliments sont ainsi locaux et/ou bio. Toute la cuisine est faite maison. Mon associée, Nathalie Lantrua, et moi-même, accompagnatrice en montagne, connaissons parfaitement le territoire. Nous sommes ravies de conseiller nos hôtes sur les randonnées, la faune, la flore, la biodiversité. Nous organisons d'ailleurs des séjours à thèmes, par exemple autour du brame du cerf.

Lorsque nous avons pris connaissance de la qualification Panda de Gîtes de France®, il nous a semblé évident qu'elle correspondait à nos valeurs, à notre positionnement. Une chargée de mission de l'Agence de Digne est venue sur place, au gîte, pour que nous complétions la grille et que nous validions ensemble les critères. Pour moi, la qualification Panda correspond avant tout à un état d'esprit. Il valide une démarche, conforte notre engagement aux yeux de nos hôtes et permet d'être reconnu comme un établissement qualitatif. En revanche, il ne me semble pas pertinent de partir de zéro avec l'objectif final d'obtenir ce label, coûte que coûte. C'est une démarche qui correspond à ce que nous sommes et qui doit vivre dans le temps.



LES ÉCOGITES®, LA PERFORMANCE ÉCOLOGIQUE DE VOTRE HÉBERGEMENT



L'engagement Écogîte® est une démarche volontaire de qualification des structures de tourisme rural. Elle a pour objectif de répondre aux fortes préoccupations écologiques d'un nombre croissant d'usagers. Elle génère aussi une plus grande rentabilité de vos structures. En effet, au-delà de la maîtrise de vos dépenses d'énergie, d'eau, d'entretien... la promotion de cette démarche est un excellent stimulateur d'attractivité touristique.

Devenir Écogîte®, c'est avoir un impact direct sur la protection de l'environnement local, régional et planétaire (réchauffement global, disparition de la couche d'ozone, sauvegarde de la biodiversité, etc.), mais également un impact indirect grâce à la dimension pédagogique auprès des usagers. Votre action pilote les encouragera à « passer à l'acte » une fois de retour chez eux !



Retrouvez le témoignage
d'un propriétaire d'hébergement
dans la vidéo "Construire un écogîte®"

Mon hébergement peut-il devenir Écogîte® ?

Tous les projets de création ou structures existantes du réseau Gîtes de France® peuvent prétendre à la qualification écologique (Écogîte®) : gîtes, chambres d'hôtes, gîtes de groupe, hébergements insolites. Pour les chambres d'hôtes ou les gîtes de groupe, lorsque l'hébergement et l'habitation se situent dans le même bâtiment, le niveau d'exigence concerne l'ensemble du bâtiment.

La qualification Écogîte® concerne les hébergements déjà existants, mais aussi ceux en projet, qui peuvent ainsi être éco-conçus. Les porteurs de projets et les hébergeurs qui souhaitent s'inscrire dans la démarche bénéficient d'un accompagnement complet et individualisé. Les critères diffèrent pour s'adapter au mieux à l'état initial du projet : les hébergements neufs devront être entièrement éco-conçus afin d'être des bâtis exemplaires d'un point de vue environnemental et pour leur intégration dans leur environnement, alors que le niveau de performance requis dans le domaine de la performance thermique sera plus faible lorsque le projet de qualification concernera un bâtiment existant.

Une évaluation autour de neuf thématiques

L'expert Gîtes de France® examine, pour les 9 thèmes de la qualification, un certain nombre de critères et attribue des points, sur la base d'une grille préétablie. Au-delà des

exigences prérequis, la qualification Écogîte® établit des recommandations supplémentaires qui permettent aux hébergeurs de s'inscrire dans une démarche de progrès.

LES 9 THÉMATIQUES :

- la relation de l'hébergement avec le territoire et le site ;
- la biodiversité ;
- l'utilisation de matériaux locaux, sains, biosourcés et géo-sourcés ;
- la conception énergétique ;
- la gestion de l'eau ;
- les déchets et les consommables ;
- le confort et la santé ;
- les mobilités ;
- la gouvernance, la solidarité et la pédagogie.

En fonction des niveaux d'exigences atteints pour chaque item, l'hébergement obtiendra un certain nombre de points dont la totalisation lui permettra d'obtenir ou pas la **qualification à un niveau bronze, argent ou or**.

Par ailleurs, pour chacun des 9 thèmes écologiques de la qualification, l'hébergement devra aussi atteindre un nombre minimal de points, de manière à ce que chaque thématique soit traitée.

Les 9 thèmes de la qualification Écogîte®

1 - RELATION AVEC LE TERRITOIRE ET LE SITE

RESPECT DU SITE ET DU TERRITOIRE

■ **Intégration urbaine, architecturale et paysagère générale :** le porteur de projet sera attentif à l'intégration générale harmonieuse de son hébergement dans le paysage bâti ou naturel, la topographie (expression architecturale, forme, proportions, couleurs des enduits, volets...);

■ **Gêne sur le voisinage et l'environnement immédiat :** l'hébergeur sera attentif à la réduction des nuisances acoustiques potentielles envers le voisinage : terrasses et espaces extérieurs éloignés du voisinage et/ou équipés de matériaux peu réverbérants (végétaux, bois...). L'hébergement ne devra générer aucun masque à l'ensoleillement sur les façades des bâtiments environnants.

■ **Intégration des éléments techniques :** il sera conseillé de procéder à la meilleure intégration possible des capteurs solaires thermiques et/ou photovoltaïques, c'est-à-dire intégrés en toiture, dans le plan de la toiture, en brise-soleil (en casquette ou auvent intégrés), au sol (protection visuelle par de la végétation mais qui ne doit pas obstruer le soleil).

Dans le même esprit, tous les câbles (électriques, téléphoniques) seront enterrés ou intégrés dans les façades.

VALORISATION DU POTENTIEL DU SITE (TOPOGRAPHIE, BIO-CLIMATISME, SOBRIÉTÉ ARCHITECTURALE) :

- Optimiser les avantages topographiques et bioclimatiques de la parcelle : parmi les éléments qualifiants, il sera à considérer l'implantation permettant d'optimiser la topographie du site (ex. : architecture intégrée dans la pente si terrain pentu) ou de capter l'énergie solaire (orientation principale entre SE & SO) / de se protéger du vent dominant en hiver).
- Amélioration et valorisation du site : toute action ou aménagement permettant de réhabiliter un site ou un bâtiment dégradé sera valorisée.
- Bioclimatisme de l'enveloppe et des abords : parmi les éléments qualifiants, il sera à considérer le fait que l'hébergement comporte au moins - un composant solaire passif (ex. mur capteur, serre bioclimatique). Contrairement à l'énergie solaire active, l'énergie solaire passive est créée gratuitement par l'absorption des rayons du soleil à travers les fenêtres et les baies vitrées d'une maison. L'énergie est stockée dans les murs, le plafond et le plancher, puis diffusée en chaleur dans le logement. Les aménagements favorisant le bio climatisme des espaces extérieurs sont encouragés (zones ludiques et de repos adaptées au confort d'été et au confort d'hiver).
- Intégration des éléments techniques : Il sera conseillé de procéder, le cas échéant, à la meilleure intégration possible

des capteurs solaires thermiques ou photovoltaïques en toiture dans le plan de la toiture, en casquette, en auvent ou encore au sol et de tout autre équipement technique comme les câbles électriques et téléphoniques. Dans sa conception, l'hébergement devra veiller à minimiser au mieux les nuisances acoustiques potentielles envers le voisinage ou pourra être équipé de matériaux et dispositifs limitant l'émission acoustique.

CHANTIER DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (TE)

Dans un projet d'aménagement, des dispositions seront prises pour limiter l'impact du chantier sur les hommes et les milieux naturels.

■ **Impact sur le site** : le porteur de projet est invité à minimiser les impacts sur la biodiversité. Les arbres et végétaux sont strictement protégés. Des efforts seront réalisés pour maîtriser les rejets dans le sol et dans l'air et pour limiter, le cas échéant, les travaux de terrassement. Les terres pourront être réutilisées sur le site : principe de la recherche du « zéro déblais-remblais ».

■ **Impact sur l'environnement végétal** : le chantier minimise le plus possible l'impact (artificialisation, destruction d'espaces naturels...).

■ **Impact sur le voisinage** : le futur hébergeur minimisera autant que possible les nuisances pour le voisinage lors du chantier (bruit, vibrations, poussières, odeurs...).

■ **Déchets de chantier** : la démarche Écogîte® récompense les efforts réalisés pour le tri et la valorisation des déchets de chantier à travers les filières de recyclage dédiées et disponibles régionalement.

2 - LA BIODIVERSITÉ

Recommandations sur les équipements et aménagements pour favoriser la biodiversité, tissu vivant de notre planète :

■ **Végétalisez l'enveloppe** (toiture et façade), si possible avec des plantes locales et l'environnement par une végétalisation des espaces extérieurs ;

■ **Informez et partagez sur les écosystèmes et sur le patrimoine naturel et culturel** : par la mise à disposition d'ouvrages sur la connaissance des milieux et des écosystèmes, sur la faune et la flore locales, le patrimoine naturel et culturel du territoire et de sensibilisation à l'importance de la sauvegarde de la biodiversité. Il est conseillé de proposer en plus, de la documentation sur la faune et la flore spécifiquement dédiée aux enfants ;

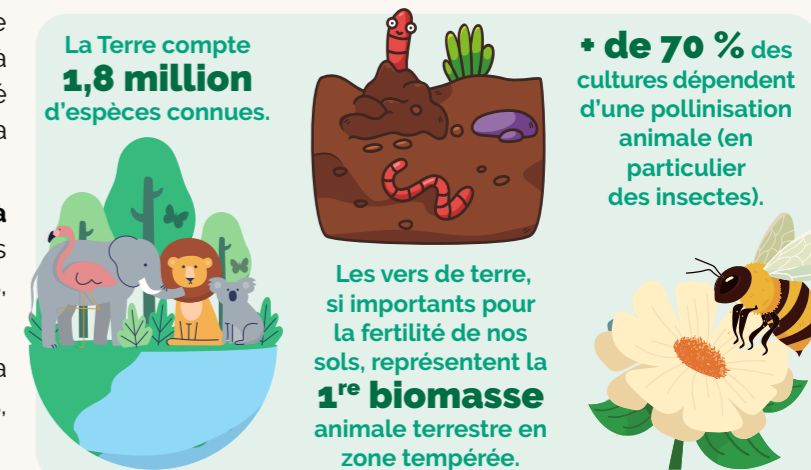
■ **Créez des aménagements et équipements favorables à la biodiversité**, toute initiative menée par l'hébergeur dans ce domaine sera la bienvenue (nichoirs, hôtels pour insectes, cavités, accès aux granges et toitures...);

■ **Jardinez au naturel** : les pratiques de gestion favorables à la biodiversité sont encouragées : conservation des arbres morts,

des tas de bois, des haies, pratique de la tonte différenciée, tonte tardive, taille douce... Contribuez à l'élimination des espèces invasives au profit des espèces locales et adaptées à la région.

■ **Entretenez les espaces alentours (parcs, vergers, potagers)** en utilisant des engrais naturels et d'autres intrants labellisés ainsi que des semences et des plants labellisés « agriculture biologique ». Vous pouvez aussi optimiser la gestion de l'eau par la pratique du goutte-à-goutte, du paillage, du stockage et l'utilisation de l'eau de pluie ;

■ **Aménagez les abords** : il est recommandé un éclairage extérieur zoné et régulé (cellule photoélectrique ou détection de présence...), orienté vers le sol et n'engendrant pas de pollution lumineuse vers le ciel.



3 - LES MATÉRIAUX

Utilisez en priorité des matériaux sains, biosourcés et géosourcés provenant de filières courtes, c'est-à-dire locales ou régionales, valorisant des savoir-faire et permettant une réinjection des dépenses dans l'économie locale.

LES CHOIX À FAIRE POUR LES MATÉRIAUX ET LES COMPOSANTS DU PROJET D'ÉCOGÎTE® :

- **Utilisez la juste quantité de matériaux** (ne pas surdimensionner) a fortiori lorsqu'on utilise des matériaux très carbonés pour certains postes ;
- **Privilégiez le réemploi** plutôt que des nouveaux matériaux ;
- **Utilisez du bois écocertifié** (Forest Stewardship Council), ou PEFC (Pan-European Forest Certification), si possible d'origine régionale (labels Bois des Alpes, Bois du Massif Central...) tout en sélectionnant le bon bois pour le bon usage ;
- **Cherchez des alternatives** aux options habituellement jugées comme « incontournables » malgré leur impact négatif sur l'environnement (ex. l'utilisation du PVC...).



Isolation de plancher avec du liège

TÉMOIGNAGE D'UN PROPRIÉTAIRE ÉCOGÎTE®



Éléments de qualification et recommandations pour obtenir la reconnaissance Écogîte® :

Structure, gros œuvre et enveloppe

- Fondations : sont recommandés des ouvrages sur pieux ou autres techniques minimisant l'usage du béton ou des fondations en pierre ;
- Dalle basse / dalle haute : sont recommandés des planchers collaborants bois / béton avec bois européen écocertifié ou des sols en bois plein européen écocertifié / bois plein écocertifié avec label régional ou encore des sols en terre ou en pierres ;
- Structure porteuse : l'utilisation du béton de chanvre, béton de bois, béton cellulaire est encouragée... ou, mieux, des structures en pierres locales, pisé, briques de terre crue, bauge, terre-paille ou paille porteuse ou, encore mieux, structure en bois (bois européen écocertifié / bois écocertifié avec label régional) ;
- Charpente : sont recommandées des charpentes en bois de type fermettes, lamellé-collé et, le plus qualifiant,

des charpentes en bois massif européen écocertifié / écocertifié avec label régional ;

- Couverture : couvertures en tuiles traditionnelles ou couvertures en ardoises, lauzes, bardeaux...
- Isolation thermique : le référentiel encourage l'utilisation d'isolants thermiques et acoustiques d'origine recyclée ou, mieux, isolants thermiques et acoustiques d'origine biosourcée ;
 - Enduits extérieurs ou bardage : les enduits en terre, chaux, bois européen écocertifié ou bois régional labellisé sont encouragés ;
 - Menuiseries extérieures : l'aluminium et l'acier sont tolérés dans la démarche et l'utilisation du bois européen écocertifié est encouragée ;
 - Volets : le bois européen écocertifié ou bois régional labellisé sont encouragés.

Structure, gros œuvre et enveloppe, matériaux encouragés, acceptés ou tolérés :

- Menuiserie intérieure : bois européen écocertifié ou bois régional labellisé encouragés ;
- Escaliers intérieurs : bois européen écocertifié ou bois régional labellisé ou pierres locales encouragés ;
- Cloisonnements intérieurs : sont encouragés le béton cellulaire, carreaux de plâtre ou, mieux, briques de terre crue, panneaux « Fermacell » avec isolants

phoniques biosourcés, bois ou bois européen ou régional écocertifié... ;

- Revêtements de sols : moquettes synthétiques et parquets stratifiés acceptés avec, au minimum, un classement B pour l'étiquette « émission dans l'air intérieur ». Les matériaux naturels sont encouragés (carrelage en grès ou terre cuite, dallages en pierre, sol en terre, parquets en bois locaux ou européens écocertifiés, sols en linoléum naturel, tapis ou moquettes en matériaux naturels...);
- Plafonds et faux plafonds : sont tolérés les plaques de plâtre avec ossature métallique, le contreplaqué ou lambris avec classement Eurocode E2, les faux plafonds métalliques. Le contreplaqué ou lambris avec classement Eurocode E1 ou, mieux, les panneaux de plâtre en fibres de cellulose type « Fermacell » ou le bois européen ou régional écocertifié sont encouragés ;
- Enduits intérieurs, peintures, lasures et vernis... : les peintures acryliques sont tolérées. Sont encouragées les peintures avec label NF environnement, les peintures avec Ecolabel Européen ou classement « qualité de l'air intérieur » A+ ou toutes peintures sans formaldéhydes ou, mieux, les enduits/badigeons à la chaux, chaux-chanvre, terre, terre-paille, les peintures naturelles sans formaldéhydes et à très faibles taux de composés organiques volatils autres (COV < 1g/l) et les vernis à la cire naturelle ;

- Tuyauterie de plomberie : le PER (polyéthylène réticulé) et le cuivre sont tolérés.
- Aménagements extérieurs et VRD, démarches et matériaux encouragés ou tolérés
- Terrasses extérieures : le bois européen écocertifié, bois régional labellisé, la pierre locale ou régionale sont encouragés.
- Évacuation, drains : l'utilisation du PVC est à minimiser. Des points supplémentaires sont attribués pour l'utilisation du PEHD (polyéthylène haute densité) ou, mieux, de la terre cuite ou du grès.
- Déblais / remblais : le démarche Écogîte® encourage la réutilisation in situ des déblais et remblais, ainsi que la réutilisation d'éléments existants du site dans l'aménagement du projet (pierres, bois...).
- Mobilier extérieur : bois européen ou régional écocertifié ou, mieux, bois ou métal de récupération sont encouragés.

Filières locales et régionales et minimisation des matériaux neufs

- Filières locales, régionales de matériaux sains et biosourcés : le porteur de projet est encouragé à utiliser des matériaux en provenance de filières régionales (région administrative ou distance de moins de 100 km du site).
- Soutien partenarial actif à des filières locales de construction écologiques contribuant à leur développement souhaité : avec des agriculteurs locaux pour la fourniture d'isolants, de paille (...), des exploitants forestiers ou scieurs locaux (bois d'œuvre, bois de chauffage...), avec des artisans mettant en œuvre des filières locales (menuisiers, ébénistes, tailleurs de pierre...).
- Minimisation des matériaux neufs et valorisation du réemploi.

LES MATÉRIAUX DISQUALIFIANTS

Attention aux matériaux et composants disqualifiants pour la démarche Écogîte® dans les hébergements !

MATÉRIAUX DISQUALIFIANTS

- PVC pour les bardages, revêtements de sols, cloisonnements, plafonds, portes intérieures, mobilier intérieur et extérieur, menuiseries ;
- Couverture fibrociment amiantée ;
- Utilisation des bois tropicaux non éco-certifiés aussi bien pour les menuiseries extérieures et intérieures que pour le mobilier ;
- Isolation polyuréthane ;
- Bardages en cuivre ;
- Tuyauterie et peinture contenant du plomb ;
- Les peintures glycéro ou les peintures n'ayant pas a minima le label NF environnement ;
- Les isolants en laine minérale seront nécessairement encapsulés de manière à ne pas avoir d'impact sur la qualité de l'air intérieur de l'hébergement ;

COMPOSANTS TECHNIQUES DISQUALIFIANTS

- Climatisation par compression ;
- Radiateurs électriques à effet joule sauf dans les salles de bain et dans les cas très particuliers d'hébergements qui peuvent se prévaloir d'une attestation constatant un besoin de chauffage de moins de 15 kWh/m²/an (standard passif) ;

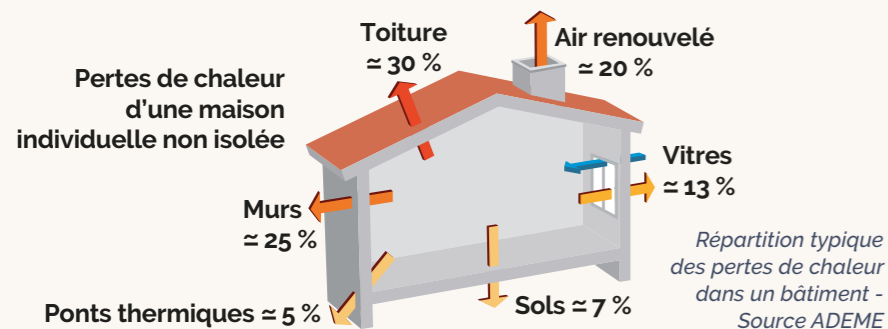
- Le seul moyen de chauffage ou ECS est une chaudière gaz naturel, fioul ou propane sans régulation en fonction de la température extérieure et/ou d'un rendement inférieur à 100% sur PCI ;
- Pompe à chaleur dont le coefficient de performance Eurovent est inférieur à 3,5 ;
- Chauffe-eau électrique seul (leur usage est en effet limité à l'appoint à des systèmes d'eau chaude sanitaire par énergies renouvelables) ;
- Absence de comptage énergétique ;
- Aucune protection solaire pour des hébergements dont l'altitude est inférieure à 800 m ;
- Lampes halogènes et les lampes à incandescence ;
- 30% de plaques électriques type effet joule ou vitrocéramiques ;
- Équipements électroménagers de classe énergétique A pour plus de 50% et, a fortiori, tous les équipements de classe B ou C ;
- Absence d'interrupteurs de veille ;
- Tout équipement de baignade utilisant de l'énergie d'origine fissile ou fossile pour le chauffage de l'eau ou de l'ambiance et/ou ne disposant pas de couverture ;
- Absence d'emplacements permettant aux clients de stocker leur vélo ;
- Chasse d'eau simple débit et absence de limiteurs de débits sur les points de puisage.

4 - LA CONCEPTION ÉNERGÉTIQUE

La gestion de l'énergie est un enjeu majeur de la qualification écologique **Écogîte®** à au moins trois titres :

- Elle a un impact environnemental, local et planétaire, majeur ;
- Elle a un impact fort sur le bilan financier de l'hébergement de propriétaire de **Gîtes de France®** ;
- La plus « voyante » des actions mises en œuvre pour l'éco-qualification a un impact environnemental indirect pour le client et un impact économique indirect pour l'adhérent.

- **Misez sur une isolation thermique efficace ;**
- **Choisissez des isolants et des techniques d'isolation « écologiques »** (matériaux locaux et sains, systèmes d'isolation par l'extérieur) ;
- **Optez pour les énergies renouvelables ;**
- **Réduisez la facture énergétique** avec des équipements électroménagers en classe A, des éclairages LED, des interrupteurs de veille, le calorifurage de toutes les tuyauteries en chaufferie et des locaux non chauffés...



LE SAVIEZ-VOUS ?

La nouvelle Réglementation Environnementale 2020 s'applique depuis début 2022 aux gîtes neufs. Elle nécessite un calcul long et complexe de plusieurs indicateurs (énergétiques mais aussi environnementaux notamment en termes de bilan carbone) qui doit être fait par un spécialiste. La satisfaction des minima **Écogîte®** a été définie pour atteindre les seuils demandés lorsqu'un calcul sera fait.

L'isolation thermique est la première étape indispensable d'une démarche énergétique rationnelle : elle est bénéfique en termes de confort et d'économies de chauffage en hiver, elle a également un impact positif sur le choix et le dimensionnement des systèmes de chauffage et, enfin, elle est bénéfique sur le confort thermique d'été de l'hébergement.

Les isolants et techniques d'isolation seront choisis en fonction de paramètres techniques et économiques, mais aussi en fonction de caractéristiques environnementales intrinsèques (matériaux locaux et sains), les isolants « écologiques » étant encouragés dans la qualification écologique **Écogîte®** ;

Les systèmes d'isolation par l'extérieur et les isolants répartis dans la structure doivent être privilégiés, notamment car ils favorisent l'inertie thermique de l'hébergement et donc son confort d'été en même temps qu'ils permettent de solutionner un certain nombre de ponts thermiques. À ce propos il est important de rappeler que les constructions traditionnelles en pierre, si elles sont performantes en matière de confort thermique d'été, sont peu performantes en hiver car la pierre est peu isolante, sauf si elle bénéficie d'une isolation thermique extérieure.

ISOLATION DES PORTES ET FENÊTRES

La qualification environnementale requiert a minima :

- Pour un hébergement neuf : des fenêtres à double vitrage, faible émissivité et rupture de ponts thermiques avec un $U_w < 1,4 \text{ W}/(\text{m}^2\text{K})$ et des portes avec seuil et joint d'étanchéité avec un $U < 1,2 \text{ W}/(\text{m}^2\text{K})$;
- Pour un hébergement réalisé dans un bâti existant : des fenêtres à double vitrage avec un $U_w < 1,9 \text{ W}/(\text{m}^2\text{K})$ et des portes avec seuil et joint d'étanchéité avec un $U < 2,0 \text{ W}/(\text{m}^2\text{K})$.

Des points seront gagnés, de manière croissante pour les menuiseries, lorsque les hébergements ont des fenêtres à double ou triple vitrage, avec des valeurs respectives de :

- 1 point** : $U_w < 1,3 \text{ W}/(\text{m}^2\text{K})$ pour les fenêtres dans le neuf et $1,4 \text{ W}/(\text{m}^2\text{K})$ dans l'existant
- 2 points** : $U_w < 0,9 \text{ W}/(\text{m}^2\text{K})$ pour les fenêtres dans le neuf et l'existant pour les orientations Nord, Est et Ouest.

En outre, seront valorisées les portes d'entrée isolantes et les sas étanches.

Isoler vos bâtiments



La mise en place de volets battants, volets roulants ou autre occultation nocturne étanche à l'air et isolante présente, en dehors du confort d'été, un réel gain en matière d'isolation thermique pour les périodes nocturnes d'hiver et permet un gain supplémentaire de points.

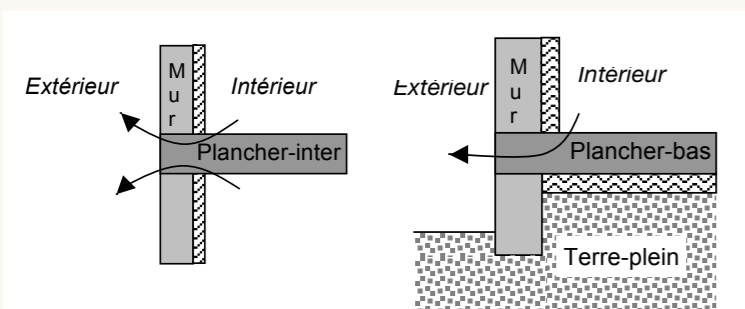
LE SAVIEZ-VOUS ?

L'étanchéité à l'air d'un bâtiment permet d'éviter des infiltrations d'air incontrôlées qui occasionnent en hiver des consommations très importantes de chauffage pour l'hébergement. Depuis 2012, les hébergements neufs doivent, comme tous les logements soumis à la Réglementation Thermique, faire l'objet de tests d'étanchéité à l'air normalisés réalisés par un prestataire qui définissent son niveau de perméabilité et l'attribution éventuelle de points supplémentaires dans la démarche **Écogîte®**.

LES PONTS THERMIQUES

Les ponts thermiques sont des zones de l'enveloppe de l'hébergement où une discontinuité d'isolation occasionne des déperditions thermiques singulières qui pèsent lourd dans le bilan thermique du bâtiment. Les solutions de traitement des ponts thermiques consistent à concevoir des dispositifs d'isolation qui évitent cette rupture d'isolation. L'isolation par l'extérieur, l'isolation répartie ou l'ossature bois sont des solutions possibles.

Les gains de points seront d'autant plus importants que les différents types de ponts thermiques seront traités. Les exigences sont fortes en la matière pour les hébergements neufs qui devront absolument les traiter au moins de manière partielle. La tolérance de non traitement demeure pour les hébergements réalisés dans des bâtiments existants.



Ex. Ponts thermiques mur/plancher

ÉTANCHÉITÉ À L'AIR

L'étanchéité à l'air d'un bâtiment permet d'éviter des infiltrations d'air incontrôlées qui occasionnent en hiver des consommations très importantes de chauffage.

Les hébergements neufs doivent faire l'objet de tests d'étanchéité à l'air réalisés par un prestataire pour définir son niveau de perméabilité (RT2012).

VENTILATION HYGIÉNIQUE DE L'HÉBERGEMENT

La ventilation de l'hébergement a pour objectif de satisfaire le maintien d'une qualité d'air intérieur satisfaisante avec l'évacuation des odeurs et de l'humidité pouvant créer des pathologies sur le bâti (condensations, moisissures, champignons...) et la maîtrise des renouvellements d'air pour limiter les consommations de chauffage ;

En été, cette ventilation participe de la stratégie de confort thermique (voir thème confort et santé).

La qualification Écogîte® requiert que les hébergements satisfassent au moins les exigences du cahier des charges de Gîtes de France®. Au-delà de ce seuil minimum, il est recommandé d'utiliser l'une des solutions de ventilation naturelle, mécanique contrôlée (VMC) ou hybrides (ventilation naturelle assistée mécaniquement) qui donneront lieu à l'attribution d'un nombre de points croissant (de 1 ou 3 points).

Dans le cas de ventilation mécanique, la qualification requiert un système de coupure spécifique de la VMC bien repéré évitant un fonctionnement inutile en inoccupation.

LES APPORTS SOLAIRES PASSIFS

La conception de la façade « sud » (c'est-à-dire variant de moins de 45° autour du sud géographique soit entre le SE et le SO) de l'hébergement offre une possibilité de réduction des consommations de chauffage par une récupération des apports solaires gratuits d'hiver appelés apports solaires passifs (contrairement à des technologies solaires actives spécifiques ajoutées).

Ces apports solaires peuvent se faire principalement par des systèmes de captage solaires liés à l'architecture de l'hébergement. On veillera donc à ce que les façades soient exposées à l'ensoleillement d'hiver tout en étant protégées de l'ensoleillement d'été.

Les composants de captage solaire passifs comprennent :

- Les **fenêtres, portes-fenêtres et baies vitrées** de l'hébergement qui vont capter directement le soleil d'hiver ;
- Les **serres**, appelées communément « **vérandas** » et accolées à l'hébergement, qui agissent comme de grands capteurs solaires à air et dont la conception devra être particulièrement soignée (thermique d'hiver / d'été).

- Des systèmes de captage passifs, spécifiquement des « **murs Trombe** » ou **murs solaires**, c'est-à-dire des murs massifs recouverts d'un vitrage-captateur sur leur face sud avant qui vont capter les apports à travers leur structure et les transférer à l'hébergement.

Les gains de points pour la qualification seront d'autant plus importants que les surfaces sud consacrées à ces systèmes passifs seront plus importantes, mieux orientées (l'idéal étant l'orientation plein sud) et sans masque à l'ensoleillement d'hiver. Il est recommandé que le bâtiment soit au moins à inertie moyenne (pour que ces apports solaires soient effectivement récupérés de manière efficace dans la structure du bâtiment et apportent une contribution significative au chauffage de l'hébergement).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les serres utilisées doivent être des « serres froides » qui ont pour but d'apporter de la chaleur à l'hébergement par temps ensoleillé sans être maintenues en température par un système de chauffage le reste du temps. Les serres chauffées (dites « serres chaudes ») sont donc éliminatoires pour la qualification Écogîte®.

LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE

Par énergies renouvelables

La qualification environnementale favorise une utilisation maximale de systèmes de chauffage faisant appel à des énergies renouvelables (énergie solaire, bois énergie), qui minimisent le recours à des énergies d'origine fossile ou fissile. Ces énergies sont elles-mêmes classées en fonction de leur impact environnemental, en tenant compte du rendement de chacun des composants des installations mises en œuvre.

Dans le cas d'un chauffage par énergie solaire (alimentant généralement un plancher chauffant) un hébergement de 100 m² bénéficiera de 5 points pour une surface de capteurs de 12 m², de 6 points pour 16 m², 7 points pour 20 m² et 8 points pour 24 m². Si l'appoint au chauffage solaire est électrique on retirera 4 points à chaque cas. Dans le cas d'un chauffage aux granulés de bois les points attribués sont de 8 à 10 points selon le niveau de transformation du bois, le bois bûche ou la plaquette forestière étant privilégiés.

Sans énergie renouvelable

Le chauffage au fioul, les systèmes de chauffage central au gaz, les systèmes de chauffage électrique direct (dits à effet joule : convecteurs électriques, rayonnants ou pas, chaudières électriques) ou le chauffage thermodynamique **sont exclus de la qualification.**

Exigences minimales pour le chauffage au gaz naturel ou au propane (qui ne donnent pas lieu à des points) :

Chaudière à condensation avec rendement sur PCI (pouvoir calorifique inférieur) à pleine charge > 95 % (à défaut chaudière de moins de 10 ans) ;

Régulation en fonction de la température extérieure ;

Robinetts thermostatiques sur les émetteurs (sauf s'il s'agit d'un plancher chauffant).



Chaudière bois granulés

Le chauffage par divers types de **pompe à chaleur** (sol à détente directe, ou sol-eau à nappe horizontale ou verticale, eau-eau...) avec un coefficient de performance (COP) > 3,2 minimum allant jusqu'à une valeur > 4,0 (valeur certifiée Eurovent ou autre organisme agréé) et avec contrôle thermostatique par émetteur, donne lieu à des points.

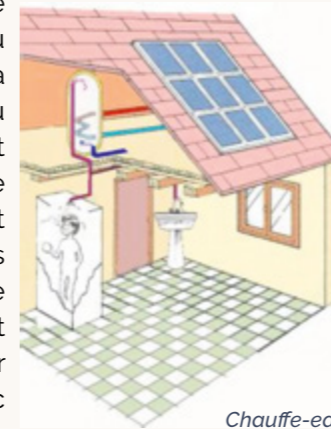
À noter : Pour la distribution de chauffage, la réalisation soignée d'un calorifugeage des tuyauteries est exigée. Par ailleurs, 1 point supplémentaire est attribué au plancher chauffant basse température qui présente un gain énergétique et moins de perte de distribution.

L'EAU CHAUDE SANITAIRE

L'eau chaude sanitaire (ECS) est le second usage énergétique important après le chauffage, dans les hébergements, et prioritaire pour les hébergements utilisés essentiellement en été.

La qualification Écogîte® **encourage fortement la satisfaction de cet usage énergétique par une installation solaire thermique** (ou autre moyen tel qu'un système de chauffage au bois), la qualification pouvant être obtenue avec une surface de capteurs minimale de 0,3 m²/occupant de l'hébergement pour l'orientation sud.

Si une installation solaire s'avère impossible pour des raisons diverses (refus de l'architecte des bâtiments de France, difficultés particulières d'intégration, absence de possibilité d'implantation en raison de masques architecturaux ou topographiques...) on pourra avoir recours à un chauffe-eau thermodynamique satisfaisant certaines exigences de performances énergétiques et environnementales données dans la grille : coefficient de performance (COP) mini de 3 et respectivement 2 et 4 points pour des COP > 4 et COP > 5 avec un bonus de 1 point si le fluide frigorigène est du R774 ;



Chauffe-eau solaire avec appoint (Source ADEME)

¹ **Chauffe-eau thermodynamique** : Il s'agit d'une pompe à chaleur utilisée pour chauffer de l'eau chaude sanitaire stockée dans un ballon. Le « milieu fournisseur » peut être ici l'air ambiant de l'hébergement, l'air extrait ou l'air extérieur pour les modèles bi-bloc ou split.

² **ECS** : Eau chaude Sanitaire est l'eau chaude disponible aux points de puisage (robinets, douches...) de l'hébergement.

³ **Calorifugeage** : isolation des conduites

Par ailleurs l'ensemble du réseau extérieur à l'espace habitable (boucle solaire et réseau de distribution) doit être totalement calorifugé, et l'installation effectuée dans les règles de l'art par un installateur agréé Qualisol.

LA CUISSON

La démarche de qualification environnementale favorise la cuisson au gaz (gaz naturel ou gaz butane) plus satisfaisante que l'électricité sur le plan environnemental, et recommande des cuisinières et fours tout gaz.

Sont exclues de la qualification les cuisinières « électriques » ou celles dont plus de 30 % des plaques de cuisson sont électriques (y compris vitrocéramique). Seules les plaques à induction sont acceptées. Les fours électriques sont tolérés à condition de bénéficier d'une étiquette européenne de niveau A minimum. **Équipements électroménagers**

La qualification Écogîte® exige qu'au moins 50 % des équipements électroménagers (réfrigérateurs, congélateurs, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge...) bénéficient d'**une étiquette énergie de niveau au moins A+ ou A++**. L'étiquette de niveau A est acceptée jusqu'à 50% et les classes B ou C sont exclues de la qualification.

Il est recommandé (et rentable) d'équiper les hébergements avec des appareils bénéficiant tous d'étiquette A+ et davantage (A++ et A+++ existent !). L'utilisation exclusive d'équipements de niveaux A+ ou mieux est encouragée.

ÉCLAIRAGE

Les systèmes d'éclairage performants sont exigés dans la qualification environnementale. Plus de 90 % des systèmes d'éclairage, y compris les éclairages extérieurs, seront équipés de systèmes LED. Les néons avec des ballasts électroniques sont tolérés. Les systèmes très énergivores de type halogènes sur pied sont exclus de la qualification.

SÈCHE-LINGE

Seuls les sèche-linges de classe A minimum sont autorisés et l'utilisation d'étendoirs encouragée par 1 point.

TV ET APPAREILS AUDIOVISUELS

La consommation d'électricité en position veille des équipements audiovisuels représentent une part significative des consommations d'un hébergement. L'alimentation électrique de ces appareils sera connectée à un dispositif d'interruption de veille (de type barrette multiprise) permettant de ramener la puissance appelée à 0 lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

SAUNA ET SPA

La qualification Écogîte® proscrit tout système utilisant de l'énergie d'origine fossile pour le chauffage de l'eau d'un sauna ou d'un spa (et enlève 4 points pour un chauffage électrique !). Elle encourage donc la production de chaleur 100 % renouvelable.

LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE D'ORIGINE RENOUELABLE

La qualification Écogîte® encourage la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables disponibles sur le site. Elle attribue ainsi des points supplémentaires pour les installations suivantes, qu'elles soient ou non raccordées au réseau :

- Installations solaires photovoltaïques d'une puissance crête supérieure ou égale à 1 kWc et 1 point par 10 Wc /m² de structure et un maxi de 9 points. Ainsi un hébergement de 100 m² aura 9 points pour une installation solaire de 9 kWc ;
- Pico-turbine hydraulique : nombre de points en fonction de la productivité comparée à une installation solaire PV sur le même site ;
- Aérogénérateur : nombre de points en fonction de la productivité comparée à une installation solaire PV sur le même site.
- La qualification encourage en outre la réalisation d'installations photovoltaïques avec des modules fabriqués dans un des pays de l'UE (bonus de 1 point).

FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

La qualification encourage le fait que la production d'énergie électrique soit majoritairement renouvelable pour les hébergements en site isolé (non raccordés au réseau) (+1 point).

Il est recommandé que l'hébergeur ait souscrit à une offre d'électricité verte sur la base de « certificats verts » « certificats garantis d'origine » et qu'il ait souscrit à une offre d'électricité dont le fournisseur achète directement l'énergie renouvelable à des producteurs

COMPTAGE ÉNERGÉTIQUE

La qualification encourage le comptage d'énergie. En effet, la réalisation de ce comptage permet à l'hébergeur de contrôler de manière analytique ses dépenses, et à Écogîte® d'argumenter l'obtention d'un niveau réel de performance dans les structures Ecoqualifiées.

5 - LA GESTION DE L'EAU

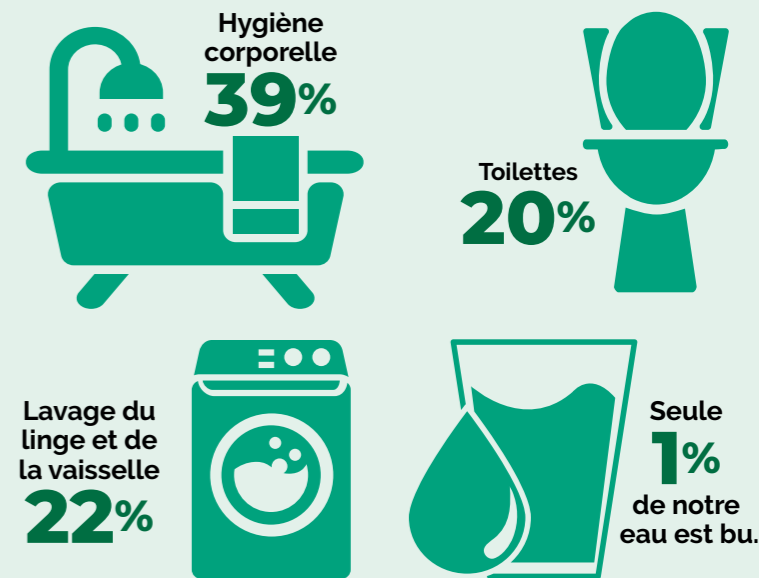
La gestion de l'eau, ressource naturelle vitale et extrêmement précieuse dans la plupart des régions françaises désormais en proie à des sécheresses régulières, et dont certaines zones sont dépendantes d'approvisionnements en eau très lointains, est un autre enjeu essentiel de la démarche de Qualification Environnementale. Globalement, la démarche vise à supprimer le gaspillage, à réduire les consommations d'eau potable, et à valoriser les eaux disponibles.

L'EAU EN CHIFFRES

Consommation moyenne en France :

150 litres d'eau par jour et par personne
(source ADEME).

Répartition de la consommation d'eau potable :



CÔTÉ ÉQUIPEMENT :

Les toilettes

La qualification Écogîte® exige des chasses d'eau double débit 3l/6l maxi. Elle encourage l'usage de toilettes sèches et une alimentation principale en eau des WC par de l'eau non potable (récupération eau de pluie, eaux grises).

Les douches

La qualification environnementale Écogîte® exige des pommes de douche à débit modulable et des aérateurs sur tous les points de puisage (robinets...) intérieurs ayant tous un débit maximum 9 l/mn. Le bâtiment doit aussi être équipé d'un réducteur de pression lorsque la pression du réseau le justifie. L'installation d'un système de détection des fuites d'eau potable est encouragé.

L'arrosage

La qualification environnementale Écogîte® encourage les jardins secs et le « paillage » de toutes les plantations ou l'arrosage à l'eau de pluie, avec l'eau d'un puits ou des eaux de récupération (eaux grises). A contrario, l'arrosage d'une surface de jardin de plus de 20 m² à l'eau potable de réseau est proscrit.

Les lave-vaisselle

Les lave-vaisselle consommant plus de 16 litres d'eau par cycle sont proscrits. La qualification encourage ceux consommant moins de 12 litres d'eau par cycle.

Les lave-linge

La qualification environnementale Écogîte® proscrit les lave-linge consommant plus de 12 litres d'eau par kg de linge et encourage

ceux consommant moins de 8 litres d'eau par kg de linge.

Valorisation d'eau du site

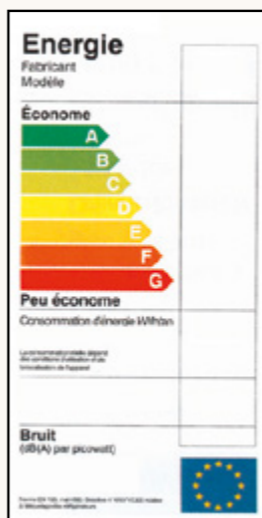
La qualification environnementale Écogîte® encourage l'utilisation d'eau du site (source, puits, forage...) pour satisfaire aux besoins de l'hébergement et de ses abords.

L'eau de pluie

La qualification environnementale Écogîte® encourage la récupération et le stockage de l'eau de pluie dans une citerne aérienne d'un volume compris entre 500 l et 1m³ par hébergement et servant à un usage extérieur uniquement. Elle encourage davantage la récupération et le stockage de l'eau de pluie dans une citerne enterrée d'un volume supérieur à 1 m³ et alimentant via un double réseau certains usages dans l'hébergement.

Eaux usées et assainissement

Écogîte® exige la conformité du système d'assainissement aux règles du cahier des charges général Gîtes de France® et à la réglementation en vigueur ; elle encourage les systèmes d'épuration phytoplantés validés par un professionnel spécialisé au terme d'une étude circonstanciée.



Étiquette énergie



Elle invite aussi les hébergeurs et les utilisateurs à être attentifs à tout risque de rejet de produits toxiques dans le réseau d'eaux usées.

GESTION DE L'EAU SUR LA PARCELLE

La qualification environnementale Écogîte® encourage au maintien des espaces extérieurs en pleine terre, ainsi qu'à l'installation de dispositifs permettant de réduire le débit d'eau rejeté au réseau pluvial éventuel (noues, bassins...).

GESTION DE L'EAU SUR LA PARCELLE

Écogîte® tolère la mise en place de piscines non chauffées (ou chauffées uniquement par des énergies renouvelable) et dont l'eau de remplissage est une ressource locale (eau de pluie, eau de puits ou de forage) et encourage les piscines naturelles en eau du site à traitement phyto-planté et non chauffée (sauf par énergie renouvelable).



Piscine naturelle G14391 (Alpes de Haute-Provence) La Bastide à CERESTE

6 - LES DÉCHETS ET CONSOMMABLES

La gestion des déchets est un autre axe fort de la qualification écologique, dont les exigences répondent à la fois à un souci de cohérence globale de la démarche écologique et à une demande spécifique de la clientèle.

DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE LA STRUCTURE

La qualification environnementale Écogîte® requiert la possibilité de tri sélectif sur le site de l'hébergement et à proximité de celui-ci, cette zone pouvant être commune à plusieurs hébergements avec un nombre de bacs correspondant au maximum recyclable sur la zone de collecte concernée, avec au minimum une séparation du verre, des emballages plastiques et du papier carton. En outre, une boîte spécifique sera disponible pour les déchets dangereux (en particulier les piles et autres accumulateurs). Des documents d'information sur le tri des déchets seront disponibles dans l'hébergement.

De même, la récupération et la valorisation de déchets spécifiques est encouragée : bouchons de liège, capsules de café... ainsi que la mise en place d'un composteur ou d'un poulailler à proximité de l'hébergement.

CONSOMMABLES

Tous les produits d'entretien fournis dans l'hébergement doivent être écolabellisés et biodégradables.

Le papier utilisé pour la communication de l'hébergement soit écolabellisé NF environnement ou issu des forêts éco-gérées labellisées.

Les articles de toilette (shampooings, savons et autres produits) mis à disposition de la clientèle doivent aussi être écolabellisés.

Les couverts, assiettes ou verres en plastique non réutilisables sont proscrits. Les aliments proposés d'origine biologique et locale sont encouragés. Dans cet esprit, l'adhésion de l'hébergeur à une AMAP ou à toute autre action de soutien à l'économie locale (monnaie locale...) est bienvenue.

7 - LE CONFORT ET LA SANTÉ

La démarche Écogîte® consacre un nombre important de points au confort des hébergements en lien avec l'impact sur la santé des occupants des traitements effectués. Ces confort sont classés par type de confort physiologique perçu.

Confort thermique d'été : la qualification privilégie des démarches de bonne conception architecturale, fondées sur une protection solaire efficace y compris par la végétalisation périphérique (arbres à feuilles caduques

ou treilles végétales le long des façades, végétalisation des façades), ainsi qu'une valorisation de l'inertie du bâtiment. Elle recommande également les systèmes de rafraîchissement à faible consommation d'énergie. A contrario, les équipements par climatisation artificielle utilisant des systèmes à compression sont considérés comme gaspilleurs d'énergie, coûteux et à impact négatif sur l'environnement : ils sont donc proscrits dans la démarche Ecogîte.

EXIGENCES A MINIMA

Pour les hébergements situés à moins de 400 m d'altitude :

- L'hébergement doit être à inertie dite « moyenne » ou a fortiori à inertie dite « forte » et ne doit pas être isolé par l'intérieur ;
- Il doit être équipé de systèmes de protection solaire de type volets battants, volets roulants ou stores opaques de couleurs claires sur les orientations est, sud et ouest ;
- Il permet une ventilation nocturne passive efficace par ouverture d'ouvrant de plus de 10 volumes par heure.

Pour les hébergements situés entre 400 m et 800 m d'altitude :

- Mêmes types de protections solaires et sur la ventilation nocturne que pour la zone < 400 m,
- Pas d'exigences sur l'inertie.

Pour les hébergements situés à des altitudes supérieures à 800 m :

- Pas d'exigences spécifiques.

Recommandations

- Les propriétaires ont la responsabilité d'informer leurs hôtes sur la manière de bien gérer ces dispositifs architecturaux de confort d'été (ex. fermeture des volets le jour ; ouverture des fenêtres la nuit, ...)
- Pour les espaces extérieurs des efforts seront faits pour favoriser l'aménagement d'espaces ombragés ou favorisant la réflexion du rayonnement solaire (albédo) ;
La qualification recommande en outre que, lorsque c'est nécessaire, d'autres dispositifs à très faible consommation d'énergie soient employés pour éviter tout risque d'installation ultérieure de climatiseurs (brasseurs d'air plafonniers, dispositifs de ventilation par humidification, rafraîchissement par le sol...)

Pour le confort thermique d'hiver : l'hébergeur protège son gîte des vents d'hiver (espaces tampon, arbres à feuilles persistantes). Ainsi, l'installation d'un sas d'entrée est encouragée. Les apports solaires passifs seront valorisés (fenêtres et baies situées au sud, présence d'une serre bioclimatique, présence d'espaces extérieurs ensoleillés en hiver et protégés des vents froids).

Pour le confort acoustique : la Réglementation Acoustique, appelée NRA, s'applique sur les hébergements neufs.

En outre, la qualification proscrit que les locaux de sommeil aient des fenêtres donnant directement sur une voie classée. Elle encourage un bon niveau d'isolement acoustique entre

les chambres, qu'une étude acoustique de l'hébergement ait été effectuée et que des mesures de contrôle acoustique aient été faites pendant la phase de travaux de réalisation ou de réhabilitation de l'hébergement.

Pour le confort visuel et l'éclairage naturel : Dans les hébergements neufs une exigence (RE 2020) nécessite d'assurer un bon niveau d'éclairage naturel des pièces. Ainsi, la surface totale des baies de l'hébergement doit être supérieure à 17% de sa surface habitable (pour les hébergements réalisés dans des bâtiments existants, cette exigence n'est pas demandée mais demeure recommandée).

8 - LES MOBILITÉS

Ce thème correspond à des pratiques vertueuses soulignant l'importance de ce sujet. Ainsi, un certain nombre de dispositions et d'aménagements peuvent permettre à l'hébergeur d'intégrer la mobilité à sa démarche de performance écologique :

- Information des hôtes sur les horaires de bus et de train, ainsi que sur les possibilités d'autopartage depuis l'hébergement ;
- Installation d'un système de recharge pour les véhicules électriques (borne ou prise renforcée) ;
- Espace pour ranger les vélos de manière sécurisée, avec possibilité de location ou de prêt.

- Distribution de documentation et cartes présentant les sentiers de promenade et de randonnée ou les parcs naturels situés à proximité ;
- Information sur la compensation carbone pour la venue dans l'hébergement.



Borne
Electrique

9 - GOUVERNANCE, SOLIDARITÉ ET PÉDAGOGIE

La qualification Ecogîte® doit permettre de favoriser les partenariats et l'utilisation des ressources locales. Cette dernière thématique a donc pour objectif de valider la vocation de contribuer à la valorisation de l'économie du territoire et de renforcer les liens entre les habitants eux-mêmes et les vacanciers.

Les exigences suivantes pourront favoriser la mixité sociale, le soutien à l'économie écologique, sociale et solidaire. Elles doivent favoriser les échanges et les relations avec les acteurs du territoire.

LES ÉLÉMENTS QUALIFIANTS :

- Fourniture d'informations concernant l'accessibilité de l'hébergement et la réalisation d'équipements ou d'aménagements pour les personnes à mobilité réduite ;
- Soutien de l'hébergeur à l'économie écologique, sociale et solidaire : cela signifie qu'il fait appel à des artisans locaux, éco-artisans, établit des partenariats avec des organismes locaux et régionaux de type offices du tourisme, associations de défense de l'environnement, du patrimoine, PNR...
- Des informations sont données quant aux potentialités de la région et aux dynamiques locales de protection de l'environnement naturel ;
- L'hébergement est majoritairement commercialisé selon des modalités respectueuses du développement économique local ;
- Des questionnaires sont remis aux occupants et une documentation est à disposition pour les informer sur la conception écologique globale, les mesures de limitation des consommations d'eau et d'énergie, le choix et l'usage des produits d'entretien respectueux de l'environnement, le traitement des déchets mis en place (tri sélectif, lagunage...) Ainsi, les hôtes sont sensibilisés aux écogestes à appliquer dans l'hébergement. En outre, des bilans quantitatifs annuels sont remis à Gîtes de France®.

TÉMOIGNAGE

Emmanuelle BOUTTEÇON et Camille BANIZETTE, Écogîte L'AoA à St-Jean-St-Nicolas (05)

En juillet 2021, mon mari et moi avons ouvert notre gîte L'AoA, pour L'Arc O Alpin, à Chabottonnes dans le Champsaur, au pied des montagnes et du Parc National des Écrins. Ce gîte, nous l'avons construit sur la base de nos valeurs, à savoir la volonté de vivre dans un bâtiment sain tout en préservant l'environnement. Nous avons donc imaginé un bâtiment qui nous ressemble, tout en bois local, avec une isolation en laine de bois et des enduits à la chaux. Le gîte L'AoA est autonome en électricité la journée grâce à ses panneaux photovoltaïques. Exposé plein sud, semi-enterré et doté d'une toiture végétalisée, il ne nécessite que très peu de chauffage : nous utilisons moins de 10 sacs de granulés durant l'hiver.

Lorsque le collaborateur de Gîtes de France® a visité notre gîte, il nous a parlé de la qualification Ecogîte®. Celle-ci correspond totalement à notre philosophie, et aussi à la réalité de notre gîte. Nous avons donc complété la grille et obtenu ce label. Il me semble qu'il peut servir de guide pour une construction neuve, pour laquelle tout ou presque est possible, alors que c'est souvent plus difficile de rénover un bâtiment existant pour le rendre plus efficient sur le plan environnemental.

Le gîte L'AoA a une capacité de onze personnes. Nous avons à cœur d'expliquer notre démarche à nos clients, de les inviter à utiliser l'électroménager en journée, pour profiter de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques et de les sensibiliser à la protection de ce bel environnement qu'est la montagne.



LES ATOUTS D'UNE QUALIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Un hébergement qui possède une qualification environnementale est généralement plus onéreux qu'un hébergement traditionnel. Cependant, les coûts ne doivent pas constituer un facteur bloquant de la démarche. En effet, une écoconception permet de réaliser des économies d'énergie. De plus, il existe des aides comme Ma Prime Renov' et Advenir pour l'installation de bornes de recharge électriques. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (ADEME) propose un accompagnement avec des possibilités de subvention.

Par ailleurs, les qualifications environnementales constituent un critère différenciant. Elles sont de plus en plus plébiscitées par les voyageurs en quête d'un tourisme plus responsable et plus durable. Les hébergements labellisés ont une meilleure visibilité, ils sont mieux intégrés sur le territoire, avec une identité forte. Ce sont souvent des hébergements atypiques, avec des propriétaires engagés. La durée moyenne de location est de fait généralement supérieure à celle des hébergements standards.

SYNTHÈSE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Ce tableau, avec une pondération de 1 à 3 étoiles, vous permet d'avoir une vue synthétique des critères retenus pour les qualifications Écogîte® et Panda®. Vous pouvez ainsi identifier vos atouts, vos faiblesses et vos axes d'amélioration dans les grands domaines évoqués plus haut. N'hésitez pas dans tous les cas à contacter votre Agence départementale Gîtes de France® qui pourra vous conseiller et vous aider tout au long de votre projet.

LISTE DES CRITÈRES PRIS EN COMPTE	ECOGÎTE	GÎTE PANDA
Situation de l'hébergement		XXX
Intégration du bâtiment au paysage	X	XXX
-Paysage observable à partir de l'hébergement -Qualité de l'environnement et nuisances -Espaces extérieurs disponibles	X	XX
-Qualité architecturale de l'hébergement -Gestion des espaces extérieurs -Nombre limité d'hébergements sur le même site		XX
-Gêne occasionnée sur le voisinage et l'environnement immédiat -Nuisances intérieures	X	
Intégration des éléments techniques	X	

LISTE DES CRITÈRES PRIS EN COMPTE	ECOGÎTE	GÎTE PANDA
-Avantages topographiques et bioclimatiques de la parcelle -Amélioration et valorisation du site -Environnement végétal	XX	
-Bioclimatisme de l'enveloppe et des abords -Végétalisation de l'enveloppe	XX	
-Principes généraux du chantier de transition écologique -Impacts écologiques des travaux	XXX	
Démarche personnelle de l'hébergeur dans le domaine de l'écologie		XXX
-Connaissance par l'hébergeur des espèces animales et végétales, des écosystèmes environnants -Présence d'aménagements favorables à la biodiversité	X	XXX
Pratiques de gestion favorables à la biodiversité	XX	XXX
-Élimination des espèces invasives ou exotiques -Valorisation des espèces locales ou adaptées à la région	X	XX
-Pratiques pour l'entretien des espaces (parcs, vergers, potagers) -Aménagements des abords de l'hébergement (arbres et plantes)	XX	XXX
Éclairages extérieurs / Pollution lumineuse	X	X
-Qualité écologique des matériaux de construction et d'isolation -Qualité écologique des revêtements, enduits, peintures	XXX	XX

LISTE DES CRITÈRES PRIS EN COMPTE	ECOGÎTE	GÎTE PANDA
Gestion des déblais / remblais	XX	
Réutilisation d'éléments du site	X	
Matériaux du mobilier intérieur et extérieur	XX	
Filières locales, régionales de matériaux sains et biosourcés	XX	XX
-Soutien actif à des filières locales de construction écologiques -Minimisation des matériaux neufs et valorisation du réemploi -Soutien à l'économie écologique, sociale et solidaire	XX	
-Performance thermique des parois -Performance thermique des portes et fenêtres	XXX	XX
-Ponts thermiques - Inertie	XX	
Étanchéité à l'air	X	
Ventilation hygiénique	XX	X
Apports solaires passifs	XXX	XXX
Type de chauffage	XXX	XXX
Calorifuge et émetteur	X	X
Type de dispositif pour la production d'eau chaude sanitaire	XXX	XXX
Gros électroménager (hors four)	X	X
-Choix des équipements de cuisson / Séchage du linge / TV et audiovisuel -Chauffage des équipements bien-être (sauna, spa, piscine)	X	

LISTE DES CRITÈRES PRIS EN COMPTE	ECOGÎTE	GÎTE PANDA
Production d'énergie électrique par installation solaire photovoltaïque	XXX	X
-Éclairage -Fourniture d'énergie électrique -Dispositif pour le comptage énergétique	X	X
Toilettes	XX	X
Douches et autres points de soutirage d'eau potable	X	XX
-Réducteur de pression aux points de puisage et détection des fuites d'eau potable -Valorisation de l'eau du site (source, puits, forage...) -Rejet d'eau de pluie au réseau d'eau pluvial	X	
-Arrosage des espaces extérieurs -Comptage des consommations d'eau	X	X
Consommation en eau des appareils électroménagers	XX	
Récupération de l'eau de pluie (EP) adaptée aux besoins et au climat	XX	X
Assainissement – Filtration et valorisation des eaux usées	XX	XX
Artificialisation des abords du gîte	X	
Piscines et bassins	XX	XX
Toiture ou façade végétalisées	XXX	
Coefficient de réflexion du rayonnement solaire (albédo)	X	
-Espaces extérieurs ombragés - Protection des vents et du froid -Terrasse ensoleillée	X	

LISTE DES CRITÈRES PRIS EN COMPTE	ECOGÎTE	GÎTE PANDA
-Protection solaire des ouvrants -Apports et distribution de lumière naturelle -Rafrâichissement adiabatique Ombrage et réflexion du rayonnement solaire sur le parking et le bâtiment		
Potentiel de ventilation naturelle et équipement de ventilation	XXX	
Puits climatiques	X	X
Qualité de l'air (évacuation des polluants, contrôle des émissions intérieures)	XXX	XX
Présence de pollution électromagnétique ou radioactivité	XX	
Compensation carbone	XX	
-Risques sanitaires liés à l'eau -Déchets dangereux	X	
Tri des déchets	XX	XX
Compostage	X	XX
Présence d'animaux (poulailler, écurie...)	X	
-Produits de nettoyage et d'entretien -Produits d'accueil et linge de maison	X	XX
Papier	X	
Alimentation et couverts	XX	XXX
Accès à l'hébergement en mode doux	X	XX
-Accueil des véhicules électriques (rechargement) -Stationnement des véhicules -Valorisation de l'auto-partage	X	
Déplacements doux depuis l'hébergement (vélo, VAE, roller, cheval)	X	X

LISTE DES CRITÈRES PRIS EN COMPTE	ECOGÎTE	GÎTE PANDA
-Documentation sur les écosystèmes et sur le patrimoine naturel et culturel -Randonnées et promenades -Participation et pédagogie	XX	XXX
Mixité sociale et évolution	XX	XX
-Partenariat actif et opérationnel avec des organismes locaux de type : OT, associations de défense de l'environnement, du patrimoine, PNR... -Sensibilisation à l'environnement naturel -Autres actions favorisant l'économie locale	X	XXX
-Mode de commercialisation de l'hébergement -Conception du projet et pédagogie du chantier	XX	

Poids du critère : X moyen - XX important - XXX très important

CONCLUSION

Aujourd'hui plus que jamais, Gîtes de France® met en avant ses spécificités, notamment son ancrage territorial et son souci de préserver l'environnement. Porteurs de projets et hébergeurs, il existe de multiples outils pour vous aider dans cette démarche. Nous espérons que cet écocuide vous a apporté quelques clés et pistes de réflexion. Pour aller plus loin, n'hésitez pas à contacter vos agences départementales. Nous saurons vous accompagner, afin d'avancer, tous ensemble, sur le chemin d'un tourisme durable, respectueux des femmes, des hommes et de l'environnement.



Pour aller plus loin

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Quelques ouvrages ou magazines utiles

TITRE	AUTEUR	MAISON D'ÉDITION
L'isolation écologique	J-P Oliva	Terre Vivante
L'eau à la maison	S Cabrit-Leclerc	Terre Vivante
L'Habitat écologique	F. Kur	Terre Vivante
La Maison des négawatts	T.Salomon / S.Bédel	Terre Vivante
Fraîcheur sans clim	T.Salomon / C.Aubert	Terre Vivante
Manuel d'architecture naturelle	David Wright	Parenthèse
La conception bioclimatique	S.Courgey & JP Oliva	Terre Vivante
La construction en paille	Luc Floissac	Terre Vivante
Bâtir en favorisant la biodiversité	Ouvrage collectif	Victoire Editions
Le guide de l'habitat sain	S.&P.Déoux	Médiéco Edition
La Maison écologique	Magazine	La Maison écologique
Habitat Naturel	Magazine trimestriel	

Sites et liens utiles



Agence Régionale pour la Biodiversité :
www.arbe-regionsud.org



Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / Plan climat :

<https://www.maregionsud.fr/nos-actions/plan-climat-gardons-une-cop-davance>



Guide ADN Tourisme :
www.adn-tourisme.fr/guide-demarches-tourisme-responsable/



Parcours éco-solutions des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un parcours complet pour suivre la piste d'un tourisme plus écologique et responsable.

www.monreseau-pro-pnrsud.fr/les-ecosolutions/

ATD sur labels environnementaux



Tourisme & Handicaps :
<https://tourisme-handicaps.org>



ADEME :
www.ademe.fr
WWF : www.wwf.fr



Interparcs naturels :
www.monreseau-pro-pnrsud.fr/a-propos/le-reseau-des-parcs/presentation-des-9-parcs/



CPN / Campagne 2023-2025 Mission protection ! :
www.fcpcn.org/campagne-2023-2025-mission-protection/



Refuge LPO :
www.lpo.fr



Conservatoire botanique :
<https://www.fcpcn.fr/>



Kokopelli / Graines et semences :
<https://kokopelli-semences.fr/fr/>

Contacts

LES AGENCES DÉPARTEMENTALES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Gîtes de France Alpes de Haute-Provence

L'Olympio

📍 21 boulevard Victor Hugo
04000 DIGNE-LES-BAINS

☎ 04 92 31 30 40

✉ infos@gites-de-france-04.fr

HAUTES-ALPES

Gîtes de France Hautes-Alpes

📍 1 place du Champsaur - 05000 GAP

☎ 04 92 52 52 92

✉ info@gites-de-france-hautes-alpes.com

ALPES-MARITIMES

Gîtes de France Alpes Maritimes

📍 136 boulevard des Jardiniers
Espace Riviera - 06200 NICE

☎ 04 92 15 21 30

✉ info@gites-de-france-alpes-maritimes.com

BOUCHES-DU-RHÔNE

Gîtes de France Bouches-du-Rhône

Domaine de Garachon

📍 13410 LAMBESC

☎ 04 88 29 58 33

✉ contact@gitesdefrance13.com

VAR

Gîtes de France Var

📍 2A, rue Notre Dame du Peuple
B.P 215 - 83300 DRAGUIGNAN CEDEX

☎ 04 94 50 93 93

✉ administration@vlvtourisme.fr

VAUCLUSE

Gîtes de France Vaucluse

📍 Place Campana la Balance - BP 60035
84004 AVIGNON CEDEX 01

☎ 04 90 85 45 00

✉ contact@gites-de-france-en-provence.com

Remerciements

La Fédération Régionale Provence Alpes Côte-d'Azur des Gîtes de France
tient à remercier pour leur soutien et leur assistance technique,
Robert Célaire du bureau d'ingénierie énergétique et environnementale « Robert Célaire
Consultants » pour le travail réalisé sur la préparation du cahier des charges Ecogîte®,
Vanessa Manand des Gîtes de France Bouches-du-Rhône en charge du suivi du projet d'édition,
Thierry Hours des Gîtes de France Hautes-Alpes / Alpes de Haute-Provence
pour le suivi technique des cahiers des charges et de l'édition,
les membres du Comité « Tourisme Durable » de la Fédération Nationale des Gîtes de France,
la société **Bleu Tomate** pour son travail de rédaction,
la société **Païta Communication** pour son travail de conception,
Julie Sanchez pour son travail de relecture
et **Carine Berge** pour son suivi de la réalisation du document.



Fédération Régionale Provence Alpes Côte-d'Azur des Gîtes de France et du Tourisme Vert
21, boulevard Victor Hugo - 04000 DIGNE-LES-BAINS